

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 11 décembre 2017**

Date de convocation : 4 décembre 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 8  
Nombre de conseillers absents excusés : 3  
Nombre de conseillers votants : 10

**L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, à vingt heures**, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, COLLET Françoise, GUILBERT Christian, BRETON Christine, CONRARD Amaury, MAZINGUE Eric, GRIMAUULT Guillaume et PITON Muguette.

**Etaient absents excusés :**

Mme GOKELAERT Pascaline, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne,  
Mme LANDRY Pascale,  
M. PETIT Sébastien, pouvoir à Mme COLLET Françoise

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Monsieur Christian GUILBERT a été désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2017**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Tarifs 2018.**

1°) *Budget de la Commune :*

Madame le Maire expose les propositions, suite à la réunion de la commission des Finances du 5 décembre 2017 :

**Location de matériel :**

Chaise : 0,50 €

Table : 3,00 €

Banc : 1,60 €

Dépôt d'une caution de 100 € pour toute location

## Tarifs périscolaires :

- Ateliers (TAP) : 3 € par jour pour le 1<sup>er</sup> enfant  
(de 16h à 17h30) 2 € par jour pour le 2<sup>ème</sup> enfant  
1 € par jour pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants
- Garderie du matin : de 7h30 à 8h35 1 € (forfait)  
Garderie du soir : de 15h30 à 16h00 1€  
de 17h30 à 19h00 1€ par demi-heure  
(toute demi-heure commencée est facturée)

## Cantine :

Le repas enfant : 3,40 €

## Cimetière :

Columbarium : concession d'une case

Durée	15ans	30ans
Coût	480€	900€

Concessions : Terrain 1m sur 2m

Durée	15ans	30ans
Coût	480€	900€

- Droit de superposition dans une concession temporaire ou perpétuelle : 150 €
- Dépôt d'une seconde urne dans le columbarium : 150€
- Scellement d'une urne sur un monument funéraire d'une concession temporaire ou perpétuelle : 150 €
- Jardin du Souvenir : 20€ pour un dépôt de cendres  
6 € pour la fourniture d'une plaque nominative  
(gravage et pause sur la colonne à charge du demandeur)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs proposés, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Précise que la location de matériel ne saurait excéder une durée de 5 jours.

## 2°) Budget Eau :

Madame le Maire expose qu'en retenant un programme de rénovation des branchements plomb sur 8 ans, et suivant l'avis de la commission des Finances du 5 décembre dernier, il est proposé d'augmenter la redevance communale Eau de 0,14 € HT. Ainsi, elle serait de 0,69€ HT /m3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle était fixée, en 2017, à 0,55 € HT par m3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la redevance communale Eau à 0,69 € HT par m3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

## 2°) Budget Assainissement :

### **Redevance Communale Assainissement :**

En 2017, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la redevance communale d'Assainissement de 0,55€ HT pour financer l'opération de rénovation du réseau d'assainissement.

Suivant l'avis de la commission des finances en date du 5 décembre dernier, compte tenu du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration, il est proposé d'augmenter la redevance communale d'Assainissement de 0,55 € HT.

Ainsi, elle serait de 2,97 € HT /m3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle était fixée, en 2017, à 2,42 € HT par m3

### **Participation à l'Assainissement Collectif :**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, la commission des finances propose de maintenir le montant de la P.A.C. à 5 000 € par logement individuel. Il est rappelé que :

- le fait générateur est le raccordement au réseau,
- les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement
- le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire
- la participation est non soumise à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

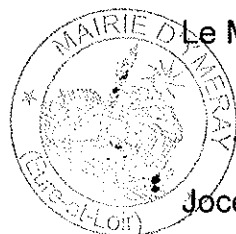
- Fixe le montant de la redevance communale Assainissement à 2,97 € € HT par m3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Maintient le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif à 5 000 € par logement individuel dans les conditions ci-avant énoncées.

### **Informations.**

- **Projet d'installation d'un distributeur de baguettes.**  
Madame le Maire rend compte de son entrevue avec la société France Pain pour le projet d'installation d'un distributeur de baguettes de tradition rechargé 2 fois par jour.  
Le distributeur serait placé sur le parking de la cantine après installation d'une alimentation électrique.  
Le prix de la baguette est fixé à 1€20.  
Madame le Maire propose d'effectuer un essai sur trois mois moyennant une contribution financière mensuelle de la Commune de 210 €. Cette participation ne serait pas versée si le nombre journalier moyen de baguettes distribuées atteignait 40.  
Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), accepte cette proposition.
- **Devis pour l'installation de potelets à l'angle de la rue de la Mairie et de la rue des Bordes.**  
Madame le Maire présente le devis de la société Villedieu d'un montant de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC.

- Devis pour le bulletin municipal.  
Lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre dernier le devis de Topp imprimerie, pour un bulletin municipal de 24 pages, a été présenté. Un nouveau devis a été sollicité pour, si nécessaire, un bulletin de 32 pages. Le tarif serait alors de 1 115,00 € HT pour 300 exemplaires + 1 000 € HT pour création de la maquette du journal et mise en page.
  
- Devis pour le service assainissement.  
Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle a signé 2 devis de la société Aqualter :
  - un premier pour la fourniture et pose d'un panier dégrilleur au poste de relevage du Pont St Georges, d'un montant de 1 360,19 € TTC,
  - un second pour le remplacement des barres de guidage des pompes 1 et 2 à la station, d'un montant de 1 050,10 € TTC.
  
- Terrain à l'angle de la rue des Marettes et de la rue du Chapitre.  
Le propriétaire du terrain étant décédé, le service du Cadastre a été sollicité pour savoir si la Commune pourrait l'acquérir.  
La Direction Générale des Finances a répondu favorablement. Les démarches sont à poursuivre.
  
- Dates à retenir :
  - o Vendredi 5 janvier 2018 à 19 h00 : cérémonie des vœux.
  - o Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 20h00.
  - o Réunions internes (non publiques) :
    - Mercredi 17 janvier à 14 h 30 : réunion PLU avec les personnes publiques associées
    - Mardi 6 février à 18h30 : réunion de la commission PLU élargie à l'ensemble du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.



Le Maire,

Jocelyne PETIT